



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 05 juillet 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 29 juin 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Jacques Billard à Annie Costa-Nivaggioli, Charles Voglimacci à Laurent Marcangeli, Jean-Pierre Aresu à Pierre Pugliesi, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Camille Bernard à Annie Sichi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Danielle Antonini, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210705-2021_170-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021

Affichage : 13/07/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 05 juillet 2021
Délibération N° 2021/170
Proposition de programmation de la Ville d'Ajaccio pour la
saison Estivale 2021

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le calendrier de la saison 2021 s'organise selon des modalités différentes, autour d'une programmation émanant essentiellement de la Ville d'Ajaccio et de propositions associatives et privées. En effet la ville d'Ajaccio est cette année directement opérateur dans la mise en place de cette saison et elle ouvre ses espaces (place d'Austerlitz surtout) à des organisateurs privés, dans le cadre d'un partenariat renforcé.

La ville d'Ajaccio, en soutenant financièrement certains projets, en mettant à disposition le matériel technique et les agents de la Direction de la Logistique, en louant ses espaces pour des sommes spécifiques, permet qu'une saison estivale de qualité soit réalisée.

L'ensemble des modalités d'organisation de ces manifestations est formalisé par des conventions fixant les apports et les obligations de chacun des organisateurs, à partir d'un cahier des charges et d'un état des lieux précis. Par ailleurs, il convient de rappeler que les conditions de la mise à disposition d'un espace public avec matériel et personnel communal ont été précisées par les délibérations N°2017/144 du conseil municipal du lundi 29 mai 2017 et n° 2018/45 du conseil municipal du mardi 27 mars 2018 relatives à la tarification des espaces publics. Ces délibérations prévoient le versement d'une redevance ; les organisateurs occupant le domaine public devront verser à la commune la somme fixée par les délibérations. Toutefois, comme cela est prévu dans les délibérations, dans le cadre d'un partenariat entre la ville et l'organisateur, des modifications tarifaires peuvent être opérées pour tenir compte de l'intérêt général et promouvoir la cité en période estivale.

Le calendrier est arrêté comme suit (sous réserve de modifications et sous réserve des conditions sanitaires) :

Programme d'activités

Place de Gaulle :

- 15 août : 22h Feu d'artifice tiré de la plage Saint François en fonction des mesures sanitaires et de la réglementation applicable à ce type de rassemblement
- 11 septembre : fête du sport et des associations

Place Miot :

- du 27 juillet au 1^{er} Août : 12^{ème} édition du Grand Prix de pétanque de la Ville Impériale – Mémorial Napoléon Bonaparte

Place Foch :

- 14 juillet : Fête Nationale – 22h30 Feu d'artifice tiré du port de commerce en fonction des mesures sanitaires et de la réglementation applicable à ce type de rassemblement
- tous les jeudis du 1er juillet au 26 Août à 19h : Relève de la Garde

Place Campinchi :

- 6 et 7 Août : journée du Polar Corse, par l'association Corsicapolar,

Office Intercommunale de tourisme :

- 19 et 20 Juillet au Casone : Festival de Chants et Musiques Sacrés « Opus Corsica »
- Expo photos l'art de vivre en pays d'ajaccio du 03/07 au 17/07
- tous les mardis du 6 juillet au 31 Août : musiques de si de la : place Abattucci, kiosque du Diamant, place Campinchi, Trottel
- 20 juillet et 3 Août à 19h30 place Campinchi : soirée Vins et producteurs du Pays Ajaccien,
- tous les jeudis du 1er juillet au 26 Août : a Mostra « hors les murs » édition 2021 : mini marché des artisans créateurs du Pays Ajaccien
- tous les mercredis du 1er juillet au 26 Août : 19h Polyphonies Eglise Saint Roch
- Du 09 au 11 Juillet Festival Chants et Musiques Sacrés « Notte Sacre »
- Du 12 au 14 Aout : soirées Napoléoniennes (Parata, Casone)
- Exposition « Un objet pour l'histoire » - OIT – du 31/07 au 29/08/21
- Cinéma plein Air – Parata le 12/08/21
- Spectacle Casone – 13/08/21
- Danses Impériales – Musée Fesch 14/08

SPL Ametarra :

- tous les jeudis du 1er juillet au 26 Août : journées de l'artisanat

Ville : organisation direction de la culture et du patrimoine.

- 21 Juin : Fête de la Musique au Casone et Bus musical à travers les quartiers de la Ville
- Les 19 et 20 juillet sur la place d'Austerlitz : Festival de musique classique par l'association *Opus Corsica* et les 26 et 27 juillet au Lazaret Ollandini
- Du 5 au 9 juillet : représentations des ateliers de théâtre dans les quartiers avec la compagnie Thé à 3, lieux : cour de l'école primaire Sampiero, cour de l'école St Jean 1, place des jardins familiaux des Cannes, école Simone Veil, école de Mezzavia,
- Du 09 juillet au 05 septembre : Exposition *Napoléon Superstar* en partenariat avec Paris Match – Place Foch
- Du 1^{er} au 3 Aout : cour du Musée Fesch concert de musique classique avec l'association « Sorru in musica »
- 15 aout : concert « Spinosi » au Casone

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER cette proposition de programmation pour la saison « **Estivales 2021** ».

D'AUTORISER le Maire à :

- signer les marchés
- signer tous documents et conventions nécessaires avec les partenaires institutionnels et toutes structures concernées, pour la mise en place et le fonctionnement des animations de l'été 2020
- solliciter les participations financières des différentes instances publiques et tous

- organismes susceptibles d'apporter leur contribution,
- solliciter les partenaires institutionnels et privés pour commercialiser des espaces publicitaires et/ou sponsoriser des évènements
 - encaisser les produits du sponsoring comme produits exceptionnels au chapitre 77,
 - prendre en charge pour les prestataires des animations et évènements les frais de restauration, hébergement et de transport

Étant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville aux chapitres 011 et 012

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Christophe MONDOLONI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 05 juillet 2021,

APPROUVE

cette proposition de programmation pour la saison « Estivales 2020 ».

AUTORISE

le Maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de cette proposition.

Étant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette animation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville aux chapitres 011 et 012

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

